

Rapport d'activité 2018

Contrôle des finances du canton de Berne



Table des matières

1	Avant-propos	1
2	Statut du Contrôle des finances	1
2.1	Mandat et objectif	1
2.2	Collaboration	2
2.3	Mandat de contrôle	3
2.4	Méthode d'audit	4
2.5	Service chargé d'enregistrer les irrégularités	4
3	Evénements importants de 2018	5
3.1	Résumé	5
3.2	1 ^{er} trimestre 2018	7
3.3	2 ^e trimestre 2018	9
3.4	3 ^e trimestre 2018	13
3.5	4 ^e trimestre 2018	16
3.6	Contrôle des effets	18
4	Qui sommes-nous ?	19
4.1	Organisation	19
4.2	Personnel	19
4.3	Finances / Prestations	20
4.4	Autres activités	20
5	Perspectives	21
	Annexes	22
1	Liste des rapports de révision envoyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.....	22
2	Liste des mandats de révision de 2018.....	27

1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (art. 23 de la loi cantonale sur le Contrôle des finances). La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peuvent ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances et des événements importants.

Conformément à la législation en vigueur, les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux supérieurs hiérarchiques. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et compétent du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'apporter de la confiance et de la sécurité, mais aussi de créer de la valeur ajoutée. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Le Contrôle des finances a néanmoins pu constater que dans un environnement aux multiples exigences, l'administration et les autorités judiciaires du canton de Berne accomplissent leurs tâches avec engagement et de manière professionnelle et appropriée, en 2018 également.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat, les Directions et la Direction de la magistrature pour la bonne collaboration durant l'année sous rapport. Des remerciements sont également adressés aux nombreux collaborateurs et collaboratrices des services ayant fait l'objet de révisions, car ils ont fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt des contrôles effectués.

2 Statut du Contrôle des finances

2.1 Mandat et objectif

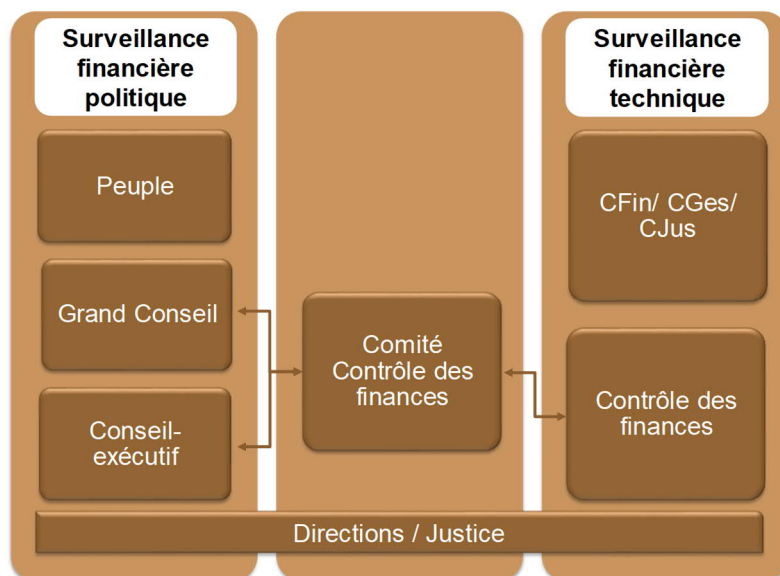
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il les informe des principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires ou leur fournit des conseils.



Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour. Il a en outre deux

fois par an avec chaque Direction et avec la Direction de la magistrature des entretiens consacrés aux révisions prévues et effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Trois à quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles au bureau de la Commission des finances ainsi qu'au plénum et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Au titre de son mandat de conseil ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a, en 2018, présenté des exposés et répondu à des questions lors de séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Le Contrôle des finances :

- est membre de l'Association suisse des contrôles cantonaux des finances (Fachvereinigung der kantonalen Finanzkontrollen) et de son comité directeur ;
- est membre de la Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins ;
- est membre de la Conférence suisse des contrôles des finances ;
- est membre de l'Association suisse de révision interne (ASRI) ;
- est agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ;
- est représenté à la Commission des Swiss GAAP RPC.

2.3 Mandat de contrôle

Le Contrôle des finances a pour tâches :

- de procéder à la révision des comptes annuels du canton ;
- de contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services) ;
- de contrôler les planifications et les projets de construction et leur réalisation (révision des constructions) ;
- de contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique) ;
- de procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux ;
- de remplir les mandats de contrôle attribués par la Confédération ;
- de fournir des conseils spécialisés au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice ;
- d'effectuer des révisions des subventions cantonales ;
- de procéder à des contrôles extraordinaires.

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

Domaines de révision du Contrôle des finances

Les contrôles du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'Etat, sur les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que sur la justice. Les révisions sont effectuées au sein des unités administratives d'entente avec chaque Direction, avec la Chancellerie d'Etat et avec la justice. Des contrôles de processus sont effectués horizontalement au sein des Directions, offices et services. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du domaine de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.

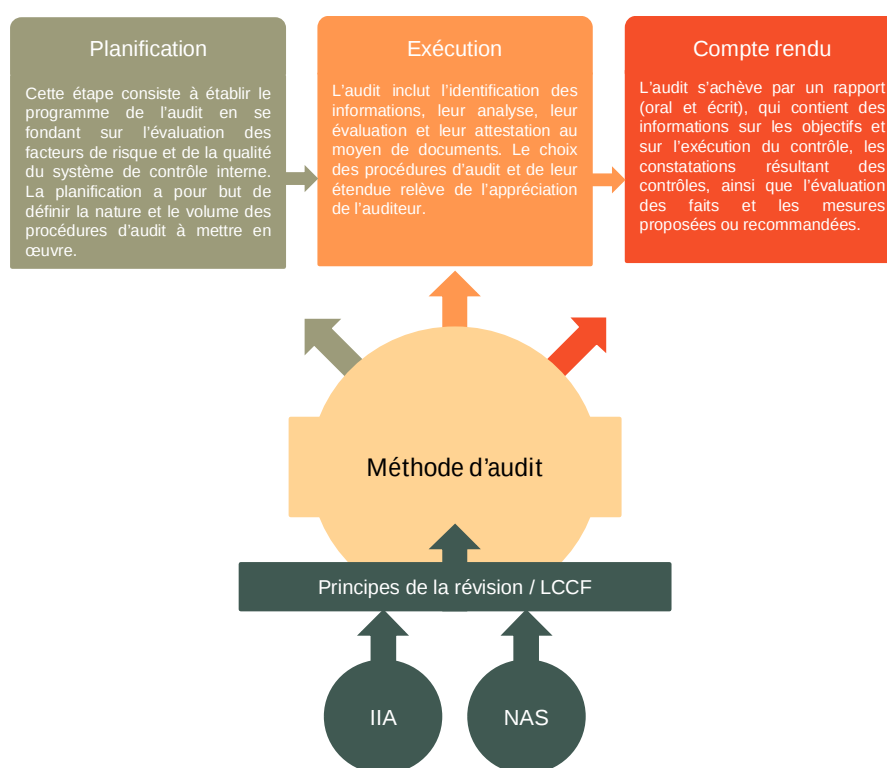


2.4 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité conformément aux dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

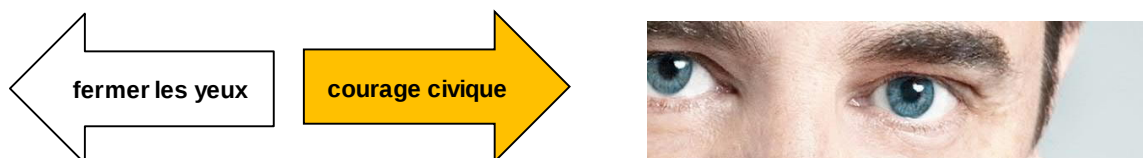
Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère les risques inhérents à l'objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l'évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle.

Le processus de contrôle se divise en trois phases : la planification, l'exécution et le compte rendu :



2.5 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

Rattaché au Contrôle des finances, le Service chargé d'enregistrer les irrégularités a été sollicité à nouveau par les agents et agentes du canton en 2018. Le nombre de signalements a une nouvelle fois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à peu près dans la moyenne des années antérieures. Les signalements reçus ont permis de minimiser les risques et d'apporter des optimisations dans différents domaines en 2018 aussi. Le degré de notoriété ainsi que l'ouverture d'esprit et l'attitude des supérieur-e-s et des agent-e-s vis-à-vis d'un tel service sont un facteur important qui a une influence sur le nombre de signalements.



3 Événements importants de 2018

3.1 Résumé

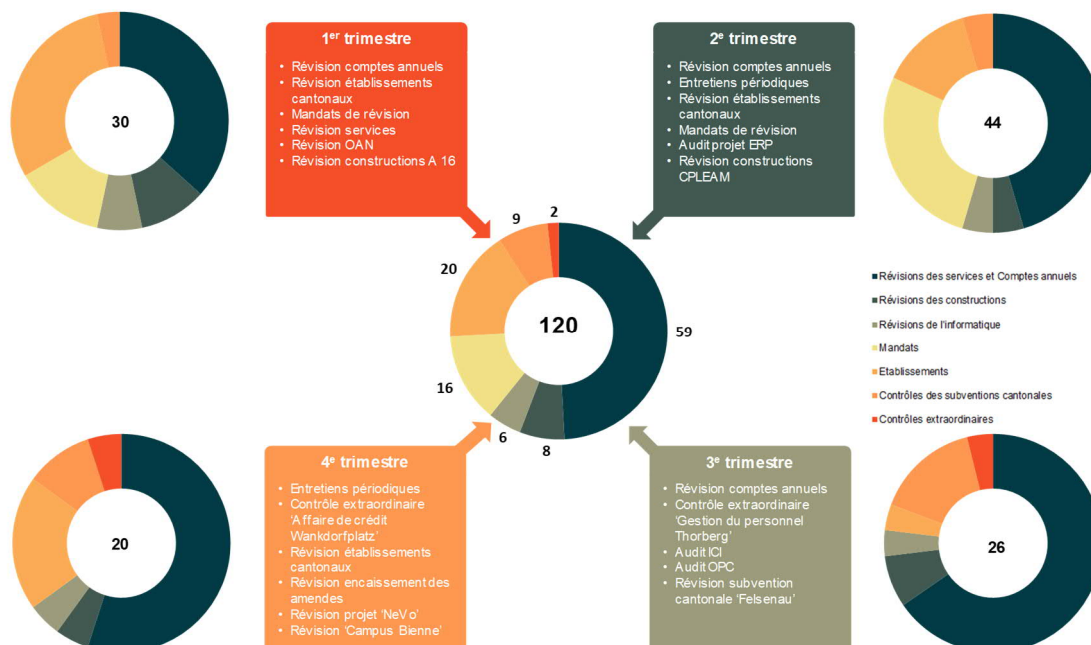
L'exercice 2018 a été marqué par les événements relatifs à l'élaboration et à l'examen des comptes cantonaux au 31 décembre 2017, présentés pour la première fois selon les nouvelles dispositions conformes au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et aux IPSAS. Les travaux de clôture des comptes n'ayant malheureusement pas atteint le niveau de qualité nécessaire, le Contrôle des finances a constaté de nombreuses inexactitudes, erreurs et présentations erronées dans les offices et les Directions. Le 4 mai 2018, le Contrôle des finances a remis son rapport à la Commission des finances et à la Commission de gestion du Grand Conseil, ainsi qu'au Conseil-exécutif. Sur la base des éléments probants obtenus, le Contrôle des finances était parvenu à la conclusion que les comptes n'étaient dans l'ensemble pas exempts de présentations erronées. Du fait de la signification essentielle et du volume de celles-ci dans les comptes au 31 décembre 2017, le Contrôle des finances a dû donner une opinion d'audit défavorable puisque les comptes n'étaient pas conformes à la loi. Il a par conséquent dû recommander à la Commission des finances et au Grand Conseil de renvoyer les comptes annuels au Conseil-exécutif.

D'intenses échanges d'informations ont eu lieu en mai et juin 2018 entre la Commission des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances. Les Directions ont procédé aux corrections supplémentaires des comptes annuels au 31 décembre 2017 dont le Conseil-exécutif les avait chargées en juin, avant que le Contrôle des finances les vérifie. Ces adaptations des comptes annuels ont permis au Contrôle des finances d'adapter son rapport le 22 août 2018. Etant donné que le reste des présentations erronées et des problèmes de régularité comptable résultant des processus, systèmes et organisation de la comptabilité existants n'ont pas tous pu être corrigés et réglés en temps utile, le Contrôle des finances a décidé, malgré son opinion défavorable, de prendre la responsabilité de soumettre au Grand Conseil une recommandation d'approbation des comptes. Les comptes annuels du canton arrêtés au 31 décembre 2017 ont été approuvés par le Grand Conseil le 26 novembre 2018.

Durant l'exercice 2018, le Contrôle des finances a rédigé deux rapports de contrôle extraordinaire à l'intention des organes mandants (Commission des finances et Commission de gestion). Le contrôle extraordinaire relatif à la gestion du personnel dans l'établissement pénitentiaire de Thorberg a mis au jour différents points faibles et des améliorations à apporter, notamment dans les domaines de la culture d'entreprise, de l'organisation, des processus, de la surveillance et de la communication. Le contrôle extraordinaire de l'affaire de crédit « Wankdorfplatz » a montré que si ce projet d'envergure avait pu être mené tant au niveau des délais qu'aux niveaux financier et qualitatif, il présentait par ailleurs des lacunes considérables dans les domaines du pilotage financier, du controlling de projet et du soutien en matière de législation sur les constructions.

Sur la base des nombreuses révisions qu'il a effectuées dans les différents domaines (p. ex. services, projets, constructions, informatique, subventions cantonales), le Contrôle des finances a pu constater que dans un environnement aux multiples exigences, l'administration du canton de Berne accomplit généralement un travail de qualité avec professionnalisme. Mais il a également émis, à l'intention des unités ayant fait l'objet d'un audit, différentes recommandations visant à combler les lacunes ou à réduire les risques. Grâce à une collaboration constructive, les unités concernées ont déjà pu appliquer ou commencer à mettre en œuvre de nombreuses mesures et optimisations.

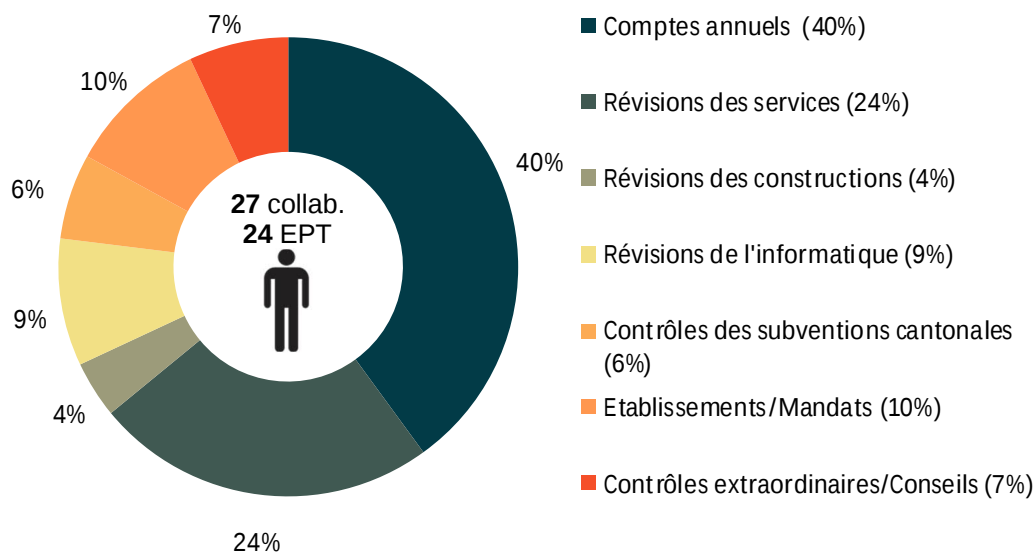
Les 120 rapports de révision rédigés en 2018 font l'objet d'une liste figurant en annexe au présent rapport d'activité, et sont classés par domaine et par date (annexe 1).



La loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF), qui régit les tâches, les obligations et la responsabilité du Contrôle des finances, fêtera bientôt ses 20 ans d'existence et doit être révisée. Le 9 mai 2018, un comité de pilotage (composé de membres du Conseil-exécutif et de la Commission des finances du Grand Conseil) a adopté une esquisse d'acte normatif pour la révision de la LCCF, puis en vertu de ces résultats, chargé la Chancellerie d'Etat d'élaborer une révision totale de la LCCF. Le Conseil-exécutif a adopté l'arrêté correspondant le 4 juillet 2018. Les travaux de révision de la LCCF sont en cours.

L'objectif du Contrôle des finances consistant à procurer une utilité et une plus-value aux unités qu'il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques a été une nouvelle fois atteint en 2018, aux plans tant qualitatif que quantitatif. Avec bien plus d'un millier de recommandations, le Contrôle des finances a pu mettre en évidence des possibilités d'optimisation à l'intention des unités contrôlées. Mais ce sont en fin de compte les nombreux petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l'administration qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et, partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyens et des citoyennes vis-à-vis du canton.

L'allocation des ressources à l'accomplissement des tâches est illustrée ci-dessous.



3.2 1^{er} trimestre 2018

• Révision des comptes annuels au 31 décembre 2017

Les comptes annuels du canton arrêtés au 31 décembre 2017 ont été présentés pour la première fois selon les nouvelles dispositions comptables conformément au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et aux IPSAS. Les travaux de révision des comptes au 31 décembre 2017 ont débuté en février 2018. Le Contrôle des finances a alors constaté, dans les offices et les Directions, de nombreuses divergences, erreurs et présentations erronées atteignant le milliard de francs. Une partie de ces lacunes a déjà pu être corrigée avant fin mars 2018 et ces corrections ont réduit le résultat provisoire des comptes d'un montant net de CHF 95 millions. D'autres corrections ont été effectuées aux deuxième et troisième trimestres 2018 (voir points 3.3 et 3.4).

• Révision des établissements cantonaux

La loi désigne le Contrôle des finances comme organe de révision de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone. En mars 2018, le Contrôle des finances a rédigé son rapport sur la révision des comptes de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise au 31 décembre 2017. Le Conseil-exécutif a reçu les rapports de l'organe de révision. Ces rapports exhaustifs sur la révision des comptes au 31 décembre 2017 de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise ont informé les organes de direction des hautes écoles et la Direction de l'instruction publique des résultats des contrôles.

• Conseil

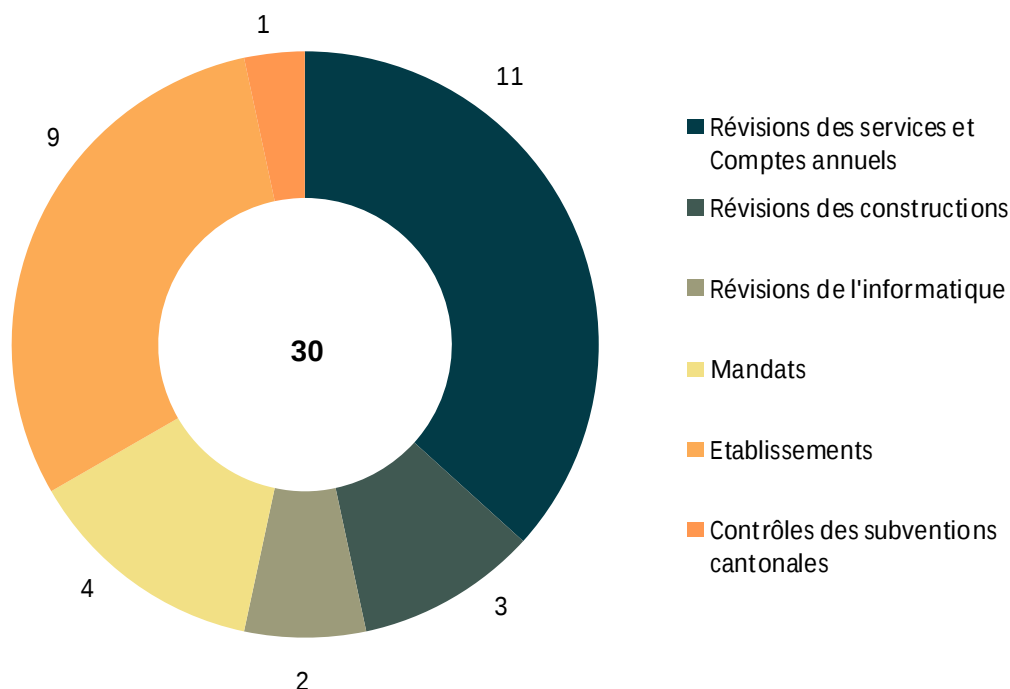
Durant la période sous rapport, différentes clarifications ont été effectuées en faveur des Directions ou des offices. Le Contrôle des finances a par ailleurs coopéré à divers groupes de travail et participé à plusieurs procédures de consultation et de corapport. La coopération au sein du groupe de travail chargé d'esquisser un acte normatif pour la révision de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) a été d'une importance essentielle.

- **Compte rendu trimestriel au 31 décembre 2017**

Le 18 janvier 2018, le Contrôle des finances a communiqué au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission de gestion son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision. Ce rapport trimestriel et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en février 2018 dans des réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

- **Aperçu des rapports de révision**

Au premier trimestre 2018, le Contrôle des finances a remis les rapports de révision suivants aux services concernés, après avoir discuté des résultats avec eux :



Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

- **Révision des constructions : A16 – Ponts Champ Argent**

Sur mandat de l'Inspection des finances de l'Office fédéral des routes (achèvement du réseau) et en collaboration avec elle, le Contrôle des finances a procédé à un audit du projet de construction 'A16 – Ponts Champ Argent' à l'Office des ponts et chaussées du canton. Les 'Ponts Champ Argent' sont des ponts jumeaux qui se trouvent sur la Transjurane A16 au sud des localités de Bévillard et Sorvilier. Les contrôles ont porté principalement sur les domaines de l'organisation de projet, des achats, des contrats et de leurs avenants, du contrôle des prestations, des décomptes et des prestations de sécurité. En vertu de ses examens, le Contrôle des finances conclue que ce projet de construction a été mené correctement en majorité dans les processus et domaines contrôlés. Un potentiel d'optimisation n'a été détecté que dans les domaines de la conception des différentes phases, du calcul du renchérissement et de la conclusion d'accords sur la responsabilité et les prestations de garantie.

- **Révision des services : Office de l'agriculture et de la nature (OAN)**

Le Service des paiements directs (SPD) de l'OAN est notamment compétent pour verser les subventions de la Confédération et du canton aux exploitations agricoles. Les paiements directs versés à l'aide de l'application GELAN pour 11 364 exploitations du canton de Berne représentent en 2017 un montant de quelque CHF 530 millions.

Le Contrôle des finances a vérifié l'existence et l'efficacité des contrôles des systèmes et des contrôles de l'organisation, qui garantissent la régularité et la licéité de l'utilisation des paiements directs. Suite à des examens par échantillonnage, l'existence des contrôles a pu être confirmée. L'efficacité des contrôles implémentés présente un potentiel d'optimisation.

3.3 2^e trimestre 2018

- **Révision des comptes annuels au 31 décembre 2017**

Les travaux de révision des comptes au 31 décembre 2017 ont pu être menés à bien au deuxième trimestre 2018 pour la plupart. Le Contrôle des finances a remis son rapport à la Commission des finances et à la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi qu'au Conseil-exécutif le 4 mai 2018. A partir des éléments probants obtenus, le Contrôle des finances est parvenu à la conclusion que les comptes n'étaient pas dans l'ensemble exempts de présentations erronées. Du fait de la signification primordiale et de l'importance de celles-ci dans les comptes au 31 décembre 2017, le Contrôle des finances a dû donner une opinion d'audit défavorable puisque les comptes n'étaient pas conformes à la loi. Il a par conséquent dû recommander à la Commission des finances et au Grand Conseil de renvoyer les comptes annuels au Conseil-exécutif.

Le Contrôle des finances a estimé que les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 ne respectaient pas les dispositions légales pour les raisons suivantes :

- présentation trop positive à hauteur de 88 millions de francs de la situation patrimoniale et des résultats ;
- présentation erronée du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 dans les comptes annuels ;
- présentation erronée dans le bilan, le compte de résultats et l'annexe ;
- présentation et évaluation erronées des terrains et des routes ;
- sous-évaluation des participations du patrimoine administratif ;
- entrave à la tenue régulière de la comptabilité.

L'exercice 2017 s'est conclu par un excédent de revenus de 49 millions de francs. Compte tenu des divergences quantifiables non corrigées résultant de la révision, il en aurait résulté une perte annuelle de 39 millions de francs. Les corrections auraient eu pour conséquence que le degré d'autofinancement de l'investissement net serait tombé au-dessous de 100 pour cent, ce qui aurait déclenché le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements conformément à l'article 101b de la Constitution cantonale.

Pendant ses travaux de révision, le Contrôle des finances a émis 234 constatations, qu'il a transmises aux Directions et à l'Administration des finances. Le volume des divergences, des erreurs et des présentations erronées qui ont été constatées a permis de conclure que les contrôles internes dans le processus de clôture des comptes n'étaient pas efficaces, et donc inappropriés.

Le Contrôle des finances a informé le Conseil-exécutif de l'importance des erreurs non corrigées à la fois dans son rapport intermédiaire du 19 avril 2018 et lors de la séance du Conseil-exécutif du 25 avril 2018. Si les erreurs influant sur le résultat à hauteur de CHF 88

millions avaient été corrigées et si le bilan d'ouverture avait été présenté correctement dans les comptes et dans l'annexe, il lui aurait été possible de recommander l'approbation des comptes annuels au 31 décembre malgré les modifications. Par ACE 401 du 25 mai 2018, le Conseil-exécutif a approuvé les comptes au 31 décembre 2017 sans autres corrections.

En mai et juin 2018, la Commission des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances ont procédé à de nombreux échanges, à la fois oralement et par écrit. Par courrier du 13 juin 2018, le Conseil-exécutif a communiqué trois corrections des comptes annuels à la Commission des finances, ce qui a permis au Contrôle des finances de revoir son opinion d'audit et sa recommandation d'approbation. En vertu des principes de la profession, la modification d'une opinion d'audit peut avoir des répercussions sur la recommandation d'approbation ou de renvoi. Ainsi les normes de révision suisses précisent-elles qu'il est en principe recommandé de renvoyer les comptes annuels en cas d'opinion d'audit défavorable, mais elles autorisent cependant exceptionnellement une recommandation d'approuver la clôture des comptes malgré celle-ci. Le renvoi vise une correction des comptes annuels a posteriori. Cela signifie a contrario que si une correction est impossible, il peut exceptionnellement être envisagé de recommander d'approuver les comptes. Le Contrôle des finances estime que du fait des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants, le reste des présentations erronées et des problèmes de régularité comptable ne peuvent pas être corrigés en temps utile. Il a donc pu assumer la responsabilité de soumettre au Grand Conseil une recommandation d'approbation des comptes.

Par ACE 722 du 27 juin 2018, le Conseil-exécutif a lancé les travaux d'exécution des modifications envisagées, remplissant ainsi la condition préalable pour que Contrôle des finances puisse recommander à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2017.

- **Entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions et la JUS**

Le Contrôle des finances rencontre deux fois par an chaque Direction et la Direction de la magistrature pour un échange auquel participent le conseiller ou la conseillère d'Etat correspondant et – en règle générale – le ou la secrétaire générale et les responsables des finances. Ces entretiens ont été organisés en mai 2018 pour la plupart. Ils ont été consacrés à un échange d'informations sur des projets importants, les changements intervenant dans le domaine de l'organisation et du personnel, ainsi que sur des défis spécifiques ayant des répercussions sur les finances. Le Contrôle des finances est en outre revenu avec chaque Direction sur les révisions effectuées au cours des six derniers mois et a abordé celles prévues pour 2018.

- **Compte rendu trimestriel au 31 mars 2018**

Le Contrôle des finances a communiqué le 12 avril 2018 son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision à l'intention du Conseil-exécutif, de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Il a pu discuter de son rapport et d'autres sujets d'actualité durant des réunions organisées avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances en avril et en mai 2018.

- **Révision des établissements cantonaux**

Le 10 avril 2018, le Contrôle des finances a soumis son rapport sur la révision des comptes de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2017. Le Conseil-exécutif a reçu le rapport de l'organe de révision. Ce rapport exhaustif sur la révision des comptes au 31 décembre 2017 de la Haute école pédagogique germanophone a informé le conseil d'école de la haute école et la Direction de l'instruction publique des résultats des contrôles.

Conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, le Contrôle des finances examine les comptes de celle-ci et évalue le risque financier pour le canton. La Haute école pédagogique présente au 31 décembre 2017 un capital propre négatif de -7,9 millions de francs (année précédente : -- 6,6 millions de francs). Le déficit de l'exercice 2017 s'élève à -1,4 million de francs (année précédente : -1,2 million). La situation financière est tendue. Le canton assure des liquidités suffisantes à la Haute école pédagogique.

- **Mandats de révision**

Au deuxième trimestre 2018, le Contrôle des finances a procédé à différentes révisions des comptes de mandats conformément aux statuts ou à la loi, et ce en règle générale selon la norme applicable au contrôle restreint ou selon la norme d'audit suisse NAS 910 Review (examen succinct).

- **Conseil**

Durant la période sous rapport, différents examens ont été effectués en faveur des Directions ou des offices. Le Contrôle des finances a par ailleurs coopéré à divers groupes de travail – notamment au sujet de la révision de la loi cantonale sur le Contrôle des finances – et participé à différentes procédures de consultation et de corapport. La réunion périodique entre le Comité Contrôle des finances et le Contrôle des finances a eu lieu le 11 juin 2018. La suite du processus concernant les comptes annuels au 31 décembre 2017 a notamment fait partie des sujets à l'ordre du jour.

- **Appréciation de la qualité et des prestations**

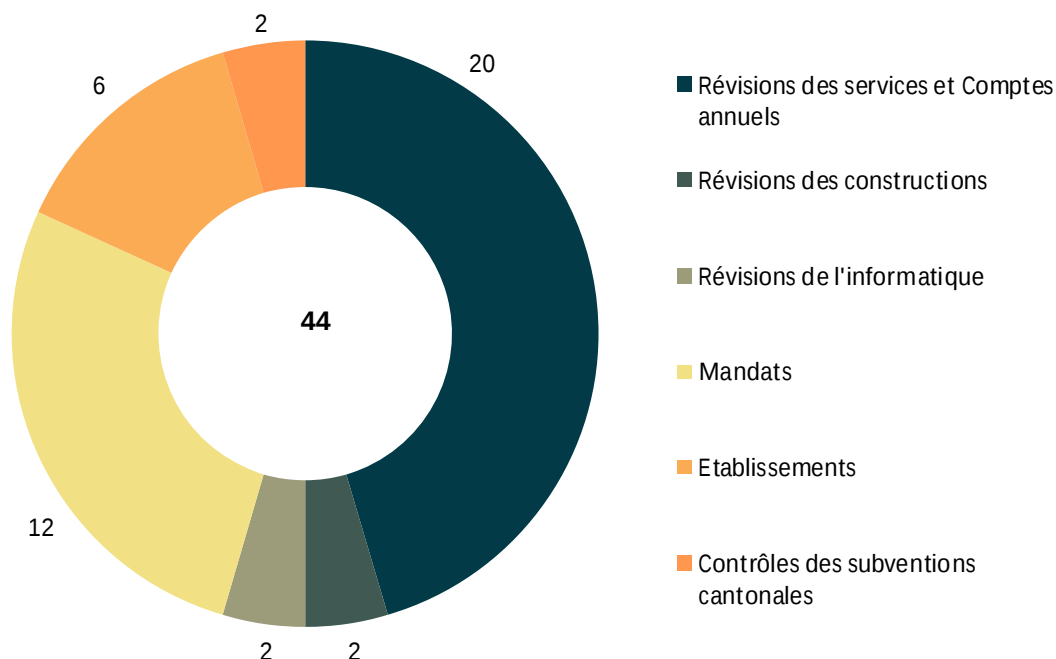
La société BDO AG procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision du Contrôle des finances, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances et à l'examen du compte spécial de celui-ci. Dans son rapport du 12 juin 2018 au Conseil-exécutif et à la Commission des finances, BDO AG a attesté que le Contrôle des finances a effectué un travail techniquement irréprochable en 2018. Elle a dans le même temps confirmé ne pas avoir constaté de faits l'obligeant à conclure que le compte spécial ne respectait pas les prescriptions légales.

- **Contrôle extraordinaire**

Par courrier du 18 mai 2018, la Commission des finances a chargé le Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire au sujet de la gestion du personnel dans l'établissement pénitentiaire de Thorberg (POM).

• Aperçu des rapports de révision

Au deuxième trimestre 2018, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents à l'issue des derniers entretiens :



Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a procédé à l'examen et au compte rendu relevant des mandats de révision de concordats cantonaux, de fondations ou d'organisations présentant un intérêt public prépondérant dont il est l'organe de révision. Les dix mandats de révision du Contrôle des finances en 2018 sont récapitulés dans l'annexe 2.

Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

• Audit du projet ERP (progiciel de gestion intégré)

Dans le cadre de son mandat, le Contrôle des finances a procédé à un audit du projet ERP à l'Administration des finances. Il a en particulier concentré ses contrôles sur la procédure et les résultats du projet ainsi que sur l'effectivité et l'efficacité des processus de projet, et sur l'existence et l'efficacité des contrôles de projet systématiques. Du fait de la longue durée prévue pour la mise en œuvre (jusqu'à 2027) et de la complexité manifeste du projet, il existe des risques élevés dans les domaines des finances (respect des délais et des coûts), de l'organisation (acquisition et échange de savoir, ressources humaines) et de la technique (maîtrise de la complexité du système). L'Administration des finances a rapidement lancé et mis en œuvre des mesures.

• Révision des constructions : Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM)

L'audit du projet de construction et de transformation du CPLEAM auprès de l'Office des immeubles et des constructions a révélé, en résumé, les potentiels d'optimisation suivants : avant de développer des projets importants et volumineux, il faudrait désormais procéder, dans un contexte approprié et adapté à la stratégie globale du canton, à un examen approfondi et étendu des besoins en tenant compte des évolutions à venir. Il faudrait également tenir compte, dans les projets de construction, de tous les travaux d'entretien et d'assainissement qui devront être effectués sur l'ensemble des bâtiments et des éléments concernés du site pendant la durée du projet.

- **Révision des services : Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)**

Le Contrôle des finances a procédé à des travaux de révision à l'OCRN, principalement dans les domaines des mesures administratives, y compris l'application SUSA du même nom (Admas), et de l'administration du personnel. Dans l'ensemble, le Contrôle des finances a eu l'impression que les processus administratifs se déroulent majoritairement de manière correcte et efficiente, selon des principes uniformes. Les domaines de l'évaluation des risques et du système de contrôle interne présentent encore un potentiel d'optimisation. Le Contrôle des finances a analysé des données et vérifié des dossiers. Il considère que l'OCRN a entrepris des efforts ciblés concernant la gestion électronique des dossiers et l'extension du contrôle des affaires Admas. Les mesures SIPD (sûreté de l'information et la protection des données) résultant de la révision complémentaire de 2015 « ISDS Assessment der Applikation SUSA » (évaluation SIPD de l'application SUSA) n'ont pas encore toutes pu être mises en œuvre, en partie du fait de la définition cantonale de la protection de base dans le cadre d'un système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) interdirectionnel qui reste à constituer.

3.4 3^e trimestre 2018

- **Révision des comptes annuels au 31 décembre 2017**

Les corrections des comptes annuels au 31 décembre 2017 que le Conseil-exécutif a mandatées en juin ont été mises en œuvre par les Directions puis vérifiées par le Contrôle des finances. Le 22 août 2018, le Conseil-exécutif a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2017 dans leur version corrigée. Ceux-ci dégagent désormais (version de groupe 4) une perte de 5 millions de francs au lieu du bénéfice de 49 millions de francs prévu dans la version du 25 avril 2018 que le Conseil-exécutif avait d'abord approuvée. Ces corrections ont nécessité une adaptation du compte rendu du Contrôle des finances au sujet des comptes annuels au 31 décembre 2017. Dans la lettre qu'il a adressée le 22 août 2018 à la CFin, à la Commission de gestion (CGes) et au Conseil-exécutif, le Contrôle des finances a exposé les répercussions concrètes de ces corrections sur son opinion d'audit et sur sa recommandation d'approbation. Etant donné que, du fait des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants, le reste des présentations erronées et des problèmes de régularité comptable n'a pas pu être corrigé en temps utile, le Contrôle des finances a pu assumer la responsabilité de soumettre au Grand Conseil une recommandation d'approbation des comptes malgré l'opinion d'audit défavorable.

Fin août 2018, le Contrôle des finances a fait parvenir à la CFin, à la CGes et au Conseil-exécutif le rapport du Contrôle des finances du 22 août 2018 sur les comptes annuels au 31 décembre 2017. Celui-ci remplace l'attestation du Contrôle des finances du 4 mai 2018.

Le 26 novembre 2018, le Grand Conseil a approuvé les comptes annuels du canton au 31 décembre 2017.

- **Compte rendu trimestriel au 30 juin 2018**

Le 5 juillet 2018 Le Contrôle des finances a communiqué au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission de gestion son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision. Ce rapport et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en août 2018 dans le cadre de réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

• Contrôles extraordinaires

Durant son contrôle extraordinaire au sujet de la gestion du personnel dans l'établissement pénitentiaire de Thorberg (POM), le Contrôle des finances a constaté de nombreux défauts et points faibles. Il a discuté des résultats de son contrôle le 24 août 2018 avec des représentants de la POM et le 4 septembre 2018 avec la CFin. Les optimisations principales pourraient être obtenues dans les domaines suivants :

- organisation / capacité à s'imposer de l'Office de l'exécution judiciaire ;
- objectifs / standardisations / centralisations ;
- conflits d'intérêts / risques d'atteinte à la réputation ;
- communication (interne et externe).

Un changement est indispensable pour réussir à ouvrir une brèche et à optimiser les structures, les processus et les exigences de direction qui étaient devenues obsolètes après des décennies. Il convient donc de poursuivre résolument les réorganisations et optimisations des structures et des processus mises en place ces deux à trois dernières années tant à l'Office de l'exécution judiciaire qu'à Thorberg.

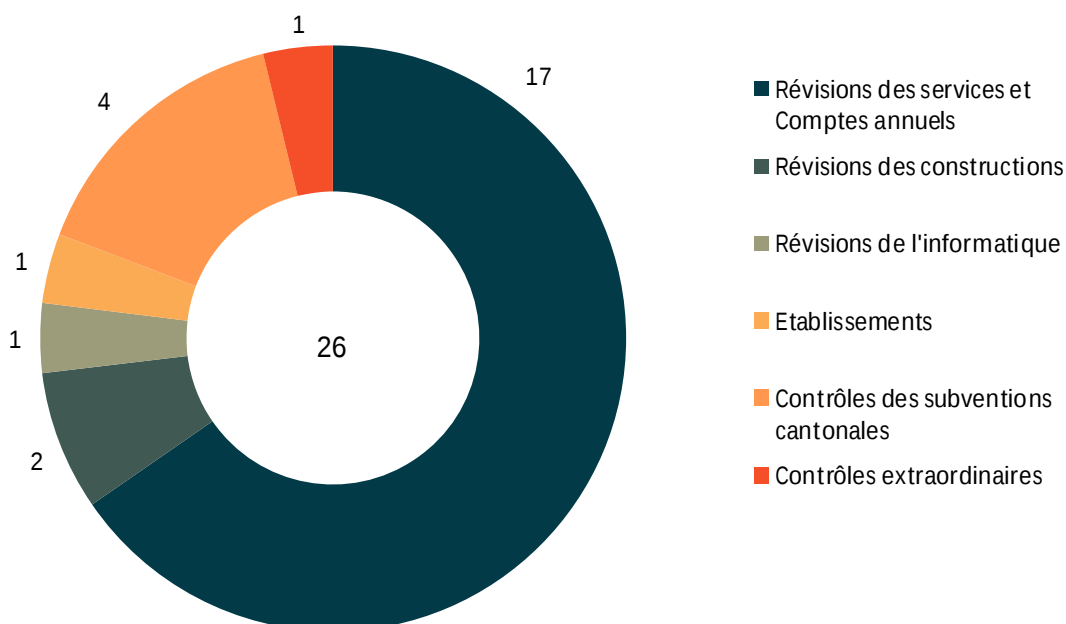
Par courrier du 23 août 2018, la Commission de gestion a chargé le Contrôle des finances d'effectuer un contrôle extraordinaire de l'affaire de crédit « Wankdorfplatz ».

• Conseil

Durant la période sous rapport, différents examens ont été effectués en faveur des Directions ou des offices. Le Contrôle des finances a par ailleurs coopéré à divers groupes de travail et participé à différentes procédures de consultation et de corapport.

• Aperçu des rapports de révision

Au troisième trimestre 2018, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents à l'issue des derniers entretiens :



Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

- **Intendance des impôts – impôt sur les gains immobiliers – estimation officielle et impôt fédéral direct**

Dans le domaine de l'impôt sur les gains immobiliers, les contrôles concernent principalement la taxation de la fortune commerciale et de la fortune privée, ainsi que la préparation du travail. Les contrôles ont été complétés par des vérifications des contrôles informatiques. En résumé, il existe des potentiels d'optimisation dans le domaine du système de contrôle interne, dont il convient de développer la conception en vue d'une approche globale. Les interfaces avec les systèmes auxiliaires doivent également être améliorées pour ce qui est des contrôles de surveillance. Dans le domaine de l'évaluation officielle, le Contrôle des finances a examiné la méthode d'adaptation des valeurs locatives et la méthode d'évaluation des valeurs officielles. Le Contrôle des finances a également procédé aux contrôles prescrits par l'AFC dans le domaine de l'impôt fédéral direct : ceux-ci ont porté sur la régularité et la légalité de la perception de l'impôt fédéral direct et du versement de la part de la Confédération des années fiscales 2013 à 2017 à la date du 31 décembre 2017. Dans l'ensemble, le Contrôle des finances parvient à la conclusion que la perception de l'impôt fédéral direct et le versement de la part de la Confédération sont adéquats dans tous leurs aspects significatifs.

- **Office des ponts et chaussées – maintien de la valeur des routes cantonales**

Le Contrôle des finances a procédé, dans les arrondissements d'ingénieur en chef (AIC) II et IV de l'Office des ponts et chaussées (OPC), à une vérification de l'audit du processus « Substanzerhaltung Kantonsstrassen » (maintien de la valeur des routes cantonales) qu'il avait effectué en 2013. Par la même occasion, il a examiné le service hivernal et la gestion des véhicules dans les deux AIC audités. Le maintien de la valeur des routes cantonales est l'une des missions annuelles récurrentes de l'OPC, qui doit planifier des sous-projets de renouvellement du revêtement en fonction de la valeur actuelle des routes et des moyens financiers disponibles. Le Contrôle des finances a pu constater que depuis son audit de 2013, des améliorations avaient certes été apportées, mais que le processus pouvait encore être optimisé et/ou uniformisé dans différents domaines. Le contrôle du service hivernal et de la gestion des véhicules a révélé que des défauts qui avaient été constatés par le passé avaient pu être éliminés en partie. Le Contrôle des finances a constaté d'autres déficits de contrôle et des infractions à des directives. L'OPC a reconnu ces défauts et mis en place un nouveau processus pour l'attribution de travaux relevant du service hivernal et pour éviter les conflits d'intérêts.

- **Révision des services : Office des assurances sociales**

En vertu de la révision des services qu'il a effectuée, le Contrôle des finances estime dans l'ensemble que l'organisation structurelle et fonctionnelle existante garantit la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes. Il a une impression générale positive de la gestion financière. Il faut encore optimiser le controlling des créances sur des actes de défaut de biens, dressés en raison d'arriérés de primes d'assurance, que le canton paie aux assureurs-maladie (en 2017 : quelque 40 millions de francs). Conformément à la LAMal, la gestion des actes de défaut de biens et leur recouvrement incombent depuis le 1^{er} janvier 2012 à l'assureur. Depuis cette même date, les cantons prennent en charge 85 pour cent des créances sur des actes de défaut de biens. Les primes d'assurance-maladie augmentant en moyenne plus fortement que les salaires, les créances sur des actes de défaut de biens sont continuellement en hausse, et par conséquent aussi la participation des cantons à ces

coûts. Le risque est qu'en l'absence d'un système d'incitation efficace, les assurances-maladie – au moins certaines d'entre elles – n'assurent pas une gestion cohérente des actes de défaut de biens. Des recettes de plusieurs millions sur des actes de défaut de biens pourraient ainsi échapper aux cantons. Il n'existe toujours pas au plan national d'échange de données pertinent, assisté par ordinateur (système uniforme), qui permettrait aux cantons de mettre en place et d'exercer un controlling efficient et efficace dans les domaines des réductions des primes, des créances sur actes de défaut de biens et de la gestion des actes de défaut de biens. Il est nécessaire d'intervenir au niveau de la Confédération et des conférences des directrices et directeurs cantonaux compétents. La JCE et la SAP, Directions concernées, entendent obtenir des optimisations ciblées, tant au plan cantonal qu'au plan national.

- **Révision des subventions cantonales : Felsenau**

Le Contrôle des finances a procédé à la révision de la subvention d'investissement d'un montant de 11,7 millions de francs pour le projet d'agrandissement du foyer « Haus Felsenau » de l'Association bernoise pour l'aide sociale aux personnes en détention ou libérées. Du côté du canton, l'Office des affaires sociales (OAS) et l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) y ont participé. Cet audit avait pour objectif premier de vérifier le processus opérationnel du canton pour le versement des subventions cantonales. La révision des subventions cantonales auprès de leurs bénéficiaires consiste notamment à en vérifier l'affectation et la rentabilité. La priorité de la révision porte sur l'utilisation des fonds de la subvention d'investissement cantonale de 2011, y compris du crédit complémentaire de 2017. L'audit a mis au jour des potentiels d'optimisation en ce qui concerne la surveillance des charges et des conditions liées aux subventions.

3.5 4^e trimestre 2018

- **Plan d'audit pour 2019**

Au quatrième trimestre 2018, le Contrôle des finances a établi son plan d'audit pour 2019 : il le dresse chaque année en adoptant une approche axée sur les risques et en tenant compte des audits qu'il a effectués les années précédentes ainsi que des ressources en personnel dont il dispose.

- **Compte rendu trimestriel au 30 septembre 2018**

Le 18 octobre 2018, le Contrôle des finances a communiqué au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission de gestion son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision. Ce rapport et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en octobre 2018 dans le cadre de réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

- **Entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions et la JUS**

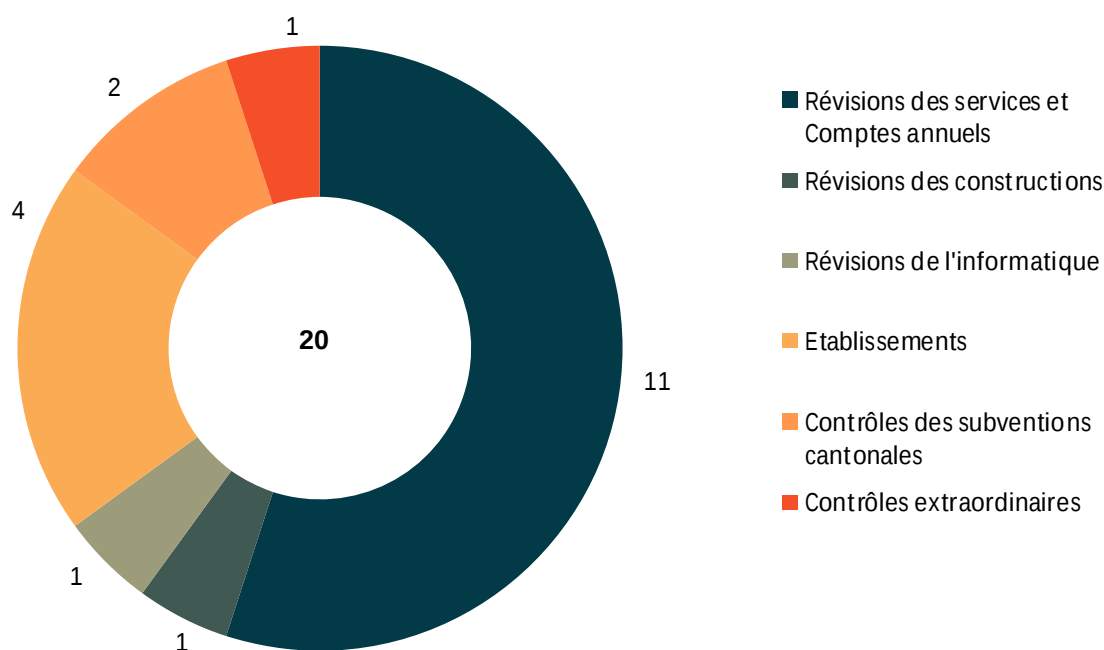
Les entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature ont entre autres porté sur le plan d'audit pour l'exercice 2019. Autres sujets abordés : un retour sur les révisions des six derniers mois et un échange d'informations sur des projets importants, des changements concernant l'organisation et le personnel, ainsi que des défis spécifiques ayant des répercussions sur les finances. Outre la conseillère d'Etat ou le conseiller d'Etat compétent, le secrétaire général et les responsables des finances participent en règle générale à l'entretien. Ces entretiens ont pu être organisés en novembre pour la plupart.

• Contrôle extraordinaire

Le contrôle extraordinaire de l'affaire de crédit TTE 1441/2007 (Wankdorfplatz) s'est concentré sur la réponse aux questions de la CGes concernant la fin du projet de construction. Les résultats de l'audit ont été discutés avec des représentants de la TTE le 30 novembre 2018. Le rapport à l'intention de la CGes a été préparé pour le 11 décembre 2018. Sur le fond, il conclut que le projet de construction concernant la « Wankdorfplatz » a été mené à bien dans les délais fixés pour ce qui est des travaux de construction et des effets, et qu'au plan financier, il sera clôturé en deçà du montant du crédit alloué. L'audit a montré qu'il existait des lacunes dans les domaines du pilotage financier, du controlling de projet et du soutien en matière de législation sur les constructions.

• Aperçu des rapports de révision

Au cours du quatrième trimestre 2018, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents à l'issue des derniers entretiens :



Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

• Révision du processus d'encaissement des amendes

En 2017 et 2018, le Contrôle des finances a audité huit services ayant un rapport avec le processus d'encaissement des amendes. Il a au fur et à mesure soumis ses comptes rendus aux services audités, aux autorités judiciaires et aux Directions compétentes (POM, JCE, FIN). Fin 2018, le Contrôle des finances a présenté les résultats globaux de cette révision supradirectionnelle aux responsables des différentes Directions et des autorités judiciaires. Par rapport à l'audit de 2011, il a constaté que la collaboration entre les Directions et l'investissement accru des personnes compétentes avaient permis de faire d'importants progrès et de combler différentes lacunes. Certains des risques constatés à l'époque ont pu être réduits, même s'il reste toujours çà et là des aspects à optimiser. Les potentiels d'optimisation à l'échelon supérieur dont le Contrôle des finances avait exigé la réalisation (définir les responsabilités, exploiter d'autres synergies et potentiels d'optimisation, accroître l'efficacité et l'effectivité de l'ensemble du processus) ont été mis en évidence et discutés.

- **Révision du projet de nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)**

Le Contrôle des finances a audité le projet NeVo, projet commun de la Police cantonale et du Ministère public. Ses travaux se sont concentrés à la fois sur l'évaluation du déroulement (méthode, organisation) et des résultats du projet, sur l'effectivité et l'efficacité des processus (gestion de la qualité, des risques et des changements) et sur l'existence et l'efficacité de contrôles de projet systématiques (durée, coût, qualité). Au moment de la réalisation de l'audit, le projet NeVo se trouve en phase de réalisation. Le Contrôle des finances a délivré différentes recommandations concernant des optimisations et des adaptations visant à réduire la complexité du projet.

- **Révision des services : Secrétariat général FIN**

Le Contrôle des finances a procédé à un audit du Secrétariat général dans les domaines du système de contrôle interne, du controlling des participations et de la gestion des risques. Il a en particulier recommandé de systématiser davantage le controlling des participations.

- **Révision des projets de construction : Construction du nouveau campus de Bienne**

Le Contrôle des finances a effectué auprès de l'OIC un audit du projet de construction du nouveau campus de Bienne. Il a délivré plusieurs recommandations visant à des optimisations. Ainsi a-t-il notamment constaté des défauts dans le domaine des crédits. En outre, au moment où l'audit a été réalisé, une parcelle de terrain faisant partie du contrat constitutif du droit de superficie conclu entre la ville de Bienne et le canton de Berne n'appartenait pas encore à la ville de Bienne. Vu l'interdépendance des campus de Bienne, de Berthoud et de Berne, des retards - et les frais en découlant – pourraient aussi se répercuter sur les projets à venir.

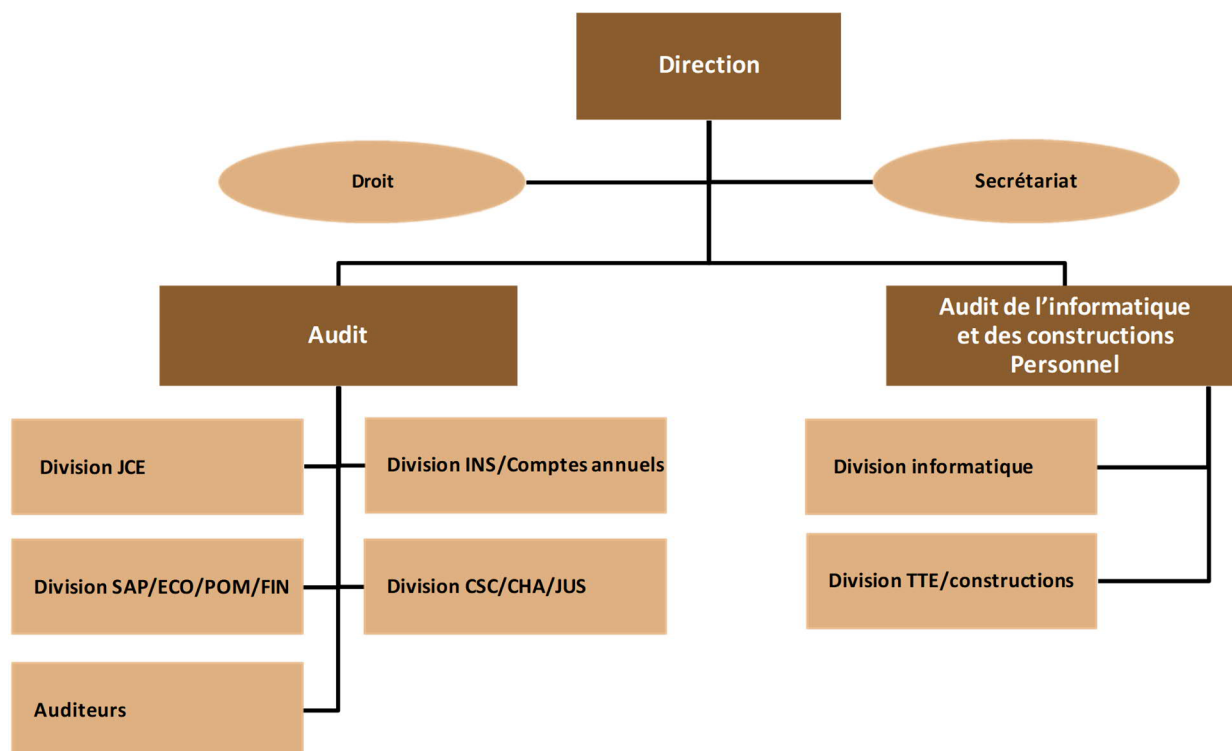
3.6 Contrôle des effets

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – aux plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. Ainsi le potentiel d'épargne estimé par le Contrôle des finances (dépenses en moins ou recettes en plus) pour 2018 se situait-il autour de 23 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes ainsi que par des constatations résultant de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2017. Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les responsables concernés.

4 Qui sommes-nous ?

4.1 Organisation

La direction est composée du chef de la section Audit, du chef de la section Audit de l'informatique et des constructions ainsi que du chef du Contrôle des finances. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



4.2 Personnel

	Hommes au 31.12.	Femmes au 31.12.	Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT)
2017	17	10	23.9
2018	17	9	23.7

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise, des architectes et des professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Deux collaborateurs ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus et des personnes qualifiées y ont été affectées.

La formation continue interne et externe a été, cette année encore, à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, les collaboratrices et collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des formations ciblées régulièrement organisées en interne. Ce perfectionnement a permis aux collaboratrices et collaborateurs

bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

4.3 Finances / Prestations

Comptes en milliers de francs	2018	2017
Charges de personnel	-3'935	-3'991
Autres charges	-237	-297
Charges	-4'172	-4'288
Revenus	108	116
Revenus	108	116
Solde	-4'064	-4'172
Investissements	12	3

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe. Le rapport de révision est adressé au Conseil-exécutif et à la Commission des finances.

Les prestations, les objectifs, les normes et les indicateurs sont définis dans la convention de prestations 2016-2019.

Dans le cadre d'un rapport semestriel sur les finances et les prestations, le Contrôle des finances rend compte du résultat des comptes au Comité Contrôle des finances et l'informe dans le même temps du degré de réalisation des objectifs de prestations. La société BDO AG procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision externe, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances à l'intention du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Elle confirme que le Contrôle des finances a en 2018 encore effectué un travail techniquement irréprochable.

4.4 Autres activités

Des collaborateurs et collaboratrices du Contrôle des finances ont, en 2018 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle « Fachvereinigung der Finanzkontrollen » et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement. En sa qualité de membre de la Commission SWISS GAAP RPC, le chef du Contrôle des finances collabore au groupe de travail Processus d'examen des subventions, allocations et aides financières.

5 Perspectives

L'objectif du Contrôle des finances est d'assurer, en 2019 aussi, à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de ses clients.

Outre l'accomplissement des tâches principales, les priorités suivantes ont été fixées :

- examen et évaluation des flux de valeurs adaptés pour répondre aux prescriptions du MCH2/IPSAS ;
- mise en œuvre d'optimisations internes au Contrôle des finances en vue de l'amélioration permanente et de l'assurance de la qualité ;
- collaboration active à l'élaboration d'une révision intégrale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire critique, fiable et loyal à la fois du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 21 février 2019

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
Chef
du Contrôle des finances



L. Benninger
Suppléant
du chef du Contrôle des finances

Annexes

1 Liste des rapports de révision envoyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018

Rapports concernant l'ensemble du canton	Date
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.12.2017	18.01.2018
Jahresbericht 2017 Whistleblowing	15.02.2018
Tätigkeitsbericht 2017	21.02.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 – Zwischenstand per 14.3.2018	15.03.2018
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.03.2018	12.04.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 – Zwischenstand vom 19.4.2018	19.04.2018
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 ¹	04.05.2018
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 ¹	04.05.2018
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.06.2018	05.07.2018
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 (mit Begleitschreiben an die FiKo, GPK und Regierungsrat) ²	22.08.2018
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.09.2018	18.10.2018
Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2018	23.11.2018

Rapports concernant la Chancellerie d'Etat	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur STA	05.04.2018

Rapports concernant la Direction de l'économie publique	Date
Prüfbericht LANAT Abteilung Direktzahlungen	19.01.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur VOL	05.04.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung BE! Tourismus AG (Staatsbeitragsempfänger)	18.07.2018
Bericht Generalsekretariat VOL	15.08.2018
Bericht beco Berner Wirtschaft	15.08.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung BE! Tourismus AG (beco)	07.09.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung International School of Berne	04.10.2018

¹ Version zur ursprünglich genehmigten Jahresrechnung durch den Regierungsrat vom 4.5.2018

² Definitiver Bericht zur genehmigten Jahresrechnung durch den Regierungsrat vom 22.8.2018

Rapports concernant la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	Date
Bericht Staatsbeitragsprüfung 2017 – Caritas Bern (Staatsbeitragsempfänger)	12.02.2018
Prüfbericht Spitalamt	14.02.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur GEF	05.04.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung 2017 – Caritas Bern (SOA)	06.04.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung 2017 – Salome Brunner-Stiftung (Staatsbeitragsempfänger)	27.06.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung 2017 - Salome Brunner-Stiftung (ALBA)	24.07.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung Investitionsbeitrag Erweiterung Haus Felsenau (Bernischer Verein für Gefangenen- und Entlassenenfürsorge)	05.09.2018
Bericht Sozialamt	18.09.2018
Bericht Alters- und Behindertenamt	16.11.2018

Rapports concernant la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur JGK	05.04.2018
Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2017 (BAG)	07.06.2018
Bericht Rechtsamt (RA JGK)	14.06.2018
Bericht Grundbuchämter des Kantons Bern	27.08.2018
Bericht Amt für Sozialversicherungen	29.08.2018
Bericht Amt für Betriebswirtschaft und Aufsicht	03.09.2018
Bericht Betreibungs- und Konkursämter des Kantons Bern	19.09.2018
Bericht Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden	23.11.2018

Rapports concernant la Direction de la police et des affaires militaires	Date
Prüfbericht Amt für Justizvollzug	02.02.2018
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 des Lotteriefonds	06.02.2018
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 des Sportfonds	06.02.2018
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 Lotterie- und Sportfonds	08.02.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur POM	05.04.2018
Bericht Strassenverkehrs- und Schifffahrtsamt	19.06.2018
Bericht Kantonspolizei	13.08.2018

Rapports concernant la Direction de la police et des affaires militaires	Date
Bericht Amt für Bevölkerungsschutz, Sport und Militär	22.08.2018
Bericht Amt für Migration und Personenstand	24.09.2018
Bericht Projektprüfung 'Neue Vorgangsbearbeitung' (NeVo)	30.11.2018

Rapports concernant la Direction des finances	Date
Bericht über die Prüfung der FIS Asset HRM2-Funktionen 2018, Finanzverwaltung	14.02.2018
Bericht über die Informatikprüfung des Berechtigungsmanagements FIS 2017, FV	15.02.2018
Prüfbericht Steuerverwaltung – Bereich Bezug	05.03.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur FIN	05.04.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen Jahresabschlussprozess Finanzverwaltung	24.04.2018
Bericht Projektprüfung Enterprise Resource Planning (ERP) / IT	30.04.2018
Bericht Steuerverwaltung – Grundstückgewinnsteuer und Amtliche Bewertung	10.07.2018
Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2017	13.08.2018
Bericht KAIO	06.09.2018
Bericht Finanzverwaltung	07.11.2018
Bericht Generalsekretariat FIN	23.11.2018
Bericht Personalamt	06.12.2018
Bericht Steuerverwaltung; Veranlagung NP und Supportprozesse	20.12.2018

Rapports concernant la Direction de l'instruction publique	Date
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 des Kulturförderungsfonds	06.02.2018
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 Kulturförderungsfonds	06.02.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur ERZ	05.04.2018
Bericht Gymnasium Neufeld	07.06.2018
Bericht ICT-Umsetzungsstrategie ERZ 2018-2021	05.09.2018
Bericht Gymnasium Burgdorf	06.09.2018
Bericht Staatsbeitragsprüfung WKS KV Bildung	14.11.2018
Bericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt	26.11.2018

Rapports concernant la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	Date
Prüfbericht Hochwasserschutz-Massnahmen Saxetbach, Strassenverlegung Chammeri, TBA	21.02.2018
Prüfbericht Bauprojekt A16 – Ponts Champ Argent, TBA	12.03.2018
Tätigkeitsbericht 2017 über die Prüfungen im Bereich des Nationalstrassenbaus	28.03.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur BVE/AGG	04.04.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur BVE/TBA	04.04.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur BVE/übrige Ämter	05.04.2018
Bericht Bauprüfung Neu- und Umbauten HSM, Münchenbuchsee	22.05.2018
Bericht Bauprüfung Umgestaltung Bielstrasse, Lyss	22.05.2018
Bericht Amt für Umweltkoordination und Energie	29.05.2018
Bericht Amt für öffentlichen Verkehr und Verkehrskoordination	06.06.2018
Bericht Tiefbauamt – Substanzerhaltung Kantonsstrassen: Belagserneuerung / Winterdienst und Fahrzeugbewirtschaftung	21.08.2018
Bericht Nachrevision INO (Medien- und Logistikkanal Insel / Frauenklinik)	05.09.2018
Bericht Neubau Campus Biel/Bienne	16.11.2018
Bericht Tiefbauamt	19.12.2018

Rapports concernant les autorités judiciaires et le Ministère public	Date
Bericht über die Prüfung des direktionsübergreifenden Busseninkassoprozesses 2017 Teil Regionalgericht Bern-Mittelland	09.02.2018
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017: Feststellungen zur JUS	05.04.2018
Bericht Nachrevision Jugendanwaltschaft DS Berner Jura-Seeland	31.07.2018
Bericht Jugendanwaltschaft Dienststelle Emmental-Oberaargau	20.09.2018
Bericht Staatsanwaltschaft für Wirtschaftsdelikte	24.10.2018
Bericht Staatsanwaltschaft für besondere Aufgaben	30.11.2018

Rapports concernant des contrôles extraordinaires	Date
Bericht Sonderprüfung Personalführung in der Justizvollzugsanstalt Thorberg im Auftrag der Finanzkommission	30.08.2018
Bericht Sonderprüfung Kreditgeschäft BVE 1441/2007 (Wankdorfplatz) im Auftrag der Geschäftsprüfungskommission	11.12.2018

Rapports concernant des établissements du canton

Université de Berne	Date
Prüfbericht Interdisziplinäres Zentrum für Nachhaltige Entwicklung und Umwelt CDE	15.03.2018
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der Universität Bern	20.03.2018
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 der Universität Bern	20.03.2018
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der Universität Bern	20.03.2018
Prüfbericht zum FISUni-Änderungsmanagement	23.05.2018
Bericht Philosophisch-historische Fakultät	21.08.2018
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2018	20.11.2018

Haute école pédagogique bernoise	Date
Prüfbericht SAP-Berechtigungsmanagement	27.02.2018
Berichterstattung der Revisionsstelle zur Zwischenrevision der Jahresrechnung 2017 der PH Bern	28.02.2018
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der PHBern	10.04.2018
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 der PHBern	10.04.2018
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der PHBern	10.04.2018
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2018	16.11.2018

Haute école spécialisée bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der Berner Fachhochschule	22.03.2018
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2017 der Berner Fachhochschule	22.03.2018
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2017 der Berner Fachhochschule	22.03.2018
Bericht zur Zwischenrevision Jahresrechnung per 31.12.2018	07.11.2018
Bericht Generelle Nachrevision SAP	20.12.2018

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan	Date
Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 31.12.2017	06.06.2018
Management Letter Révision des comptes annuels 2017	06.06.2018

2 Liste des mandats de révision de 2018

Mandats	Date
Assemblée Interjurassienne (AIJ), Moutier (en liquidation)	01.02.2018
GELAN-Espace-Mittelland, Bern	04.04.2018
Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern	09.04.2018
Verein Hauptstadtregion Schweiz (HSR-CH), Bern	25.04.2018
Berner Design Stiftung	27.04.2018
Stiftung Bauernmuseum Althus-Jerisberghof, Ferenbalm	17.05.2018
Papavramidès-Stiftung, Bern	17.05.2018
Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy	30.05.2018
Finanzkontrolle des Kantons Zürich :	
• Finanzkontrolle des Kantons Zürich (Nachschau)	08.02.2018
• Finanzkontrolle des Kantons Zürich, Eigene Rechnung 2017 (eingeschränkte Revision)	16.05.2018
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und angeschlossene Institutionen :	
• Schweizer Weltatlas	05.02.2018
• Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES)	14.02.2018
• Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern	06.04.2018
• Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)	06.04.2018
• Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV)	06.04.2018
• Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)	06.04.2018
